

Le gouvernement canadien a compris l'obligation qui lui incombe d'agir dans ces différentes directions; afin d'alléger sa tâche, il a sollicité et obtenu la coopération des gouvernements provinciaux pour contribuer à ses efforts, les mesures à prendre étant dans une large proportion, du ressort des provinces.

Par exemple, dans la poursuite du premier de ces buts, le ministère de la Santé Publique, nouvellement organisé au sein du gouvernement fédéral, a travaillé de concert avec les gouvernements provinciaux; au point de vue de l'éducation, la contribution pécuniaire fixée par la Loi d'Instruction Agricole et la Loi de l'Enseignement Technique est directement versée aux gouvernements provinciaux, chargés d'en opérer la répartition. De plus, en vue de perfectionner l'inventaire de nos activités nationales, le Bureau Fédéral de la Statistique a conclu 35 différents arrangements avec les autorités provinciales, destinés à lui procurer une foule d'informations extrêmement avantageuses à la population canadienne.

CONSERVATION DE LA VIE HUMAINE.

La prospérité économique, fonction d'un haut degré de civilisation, doit nécessairement atteindre son maximum chez les nations saines et robustes, possédant une moyenne élevée de natalité et de longévité. Tous les savants de l'univers affirment que, de nos jours, nulle part la vie n'est aussi longue qu'elle devrait l'être, si l'on prenait les précautions nécessaires pour la protéger. Dans les pays les plus avancés, même de nos jours, on voit périr un grand nombre d'enfants qui n'ont encore rien produit, quoique durant leur brève existence ils aient consommé une part de la production d'autrui. On peut dire d'eux qu'en mourant, ils restent débiteurs envers la société aussi bien qu'envers leurs parents, qui leur ont fourni leurs moyens d'existence. D'autre part, un grand nombre de personnes meurent prématurément avant que leur production économique soit équivalente à leur consommation et, enfin, de nombreux autres meurent avant d'avoir accumulé le moindre surplus. D'une manière générale, l'héritage d'un défunt est d'autant plus considérable que son âge était plus avancé et, toutes choses étant égales—par exemple, les ressources naturelles et la productivité du travail—la richesse per capita d'un pays devrait être gouvernée par la moyenne de longévité de sa population. Le nouveau Dictionnaire des Statistiques de Webb nous révèle que, dans les Indes, en 1901, la moyenne de la durée de la vie humaine ne dépassait pas 23·6 ans, au lieu de 44·1 ans en Angleterre et au pays de Galles; ce détail éclaire d'une manière frappante l'une des principales causes de la pauvreté de ce pays.

Le mouvement en faveur de la prolongation de la vie humaine jusqu'à ses extrêmes limites possibles, constitue une réaction naturelle contre les massacres de la guerre. C'est la construction opposée à la destruction. Tout ce qui se rapporte à l'hygiène et à la santé publique se trouve inextricablement mêlé à ce mouvement. Les statistiques de la morbidité sont encore dans leur enfance, mais les autorités médicales et les statisticiens tels que Sir Arthur Newsholme